



SAISON 2021 / 2022

## REGLEMENT

*District de la Loire*

Tél : 04-77-92-28-79

**PV N° 06 DU SAMEDI 25/09/2021**

Réunion du 20 Septembre 2021

Présidente de séance : Mme Claudette JEANPIERRE

Présents: Mme JEANPIERRE - Mrs DURIEUX - CHABANY - GUIOTTO - SIDONI

L'exécution provisoire des sanctions est prononcée et compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'équité sportive, la commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel des sanctions suivantes,

### AVIS AUX CLUBS

Nous demandons aux clubs lors de la formulation des réserves de bien vouloir respecter strictement la conformité des textes concernant les articles des Règlements Sportifs du District, Ligue et FFF.

Cette demande est nécessaire pour que la Commission des Règlements puisse prendre sereinement les décisions et respecter l'éthique de nos différentes compétitions, afin d'éviter toute jurisprudence.

### COURRIER CLUB PAR MESSAGERIE

Pour toute demande par messagerie électronique, applicable des articles 186-1 ; 187-2 (section 2 – réclamations) et de l'article 190-1 (section 3 - Appels) des règlements généraux de la FFF.

### RECEPTIONS DOSSIERS FORFAIT

Affaire N°10 Dossier transmis par la commission foot loisirs D4 Poule C

Affaire N°11 Dossier transmis par la commission foot loisirs D3 Poule A

Affaire N°12 Dossier transmis par la commission féminine a11 D1

Affaire N° 13 Dossier transmis par la commission féminine a 8 D1

Affaire N°14 Dossier transmis par la commission foot loisirs

Affaire N°15 Dossier transmis par la commission féminines D3

Affaire N 16 Dossier transmis par la commission foot loisirs D2 poule A

### DECISIONS

#### **FORFAIT SIMPLE**

**\*N° 10 rencontre n°23420598 du 18/09/2021 District 4 poule C**

Match perdu par forfait avec - 1 point à DUNIERES pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse CHATEAUNEUF AS 5 sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

**\*N11° rencontre n°23420150 du 18/09/2021/ District 3 poule A**

Match perdu par forfait avec - 1 point à AS COUZAN pour en reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse HAUT FOREZ( ) sur le score de 3(trois) buts à 0(zéro) : art.23.3.2 des règlements du District.

#### **FORFAIT GENERAL**

N° 12 D1 OLYPIQUE DE TERRENOIRE 563864 amende 75€

N°13 D1 AVS NOIRETABLE 504768 amende 75€

N°14 D4 poule C MONTFAUCON MONTREGARD RAUCOULES 580828 amende 75€

N°15 D3 O.DE PRADINES 525867 amende 75€

N°16 D2 poule A FOREZ DONZY FC 551082 amende 75€

#### **AMENDE**

Amende pour forfait simple : 50€

N°10 Match n° 23420598 District 4 poule C Journée 1 DUNIERES 504841

N°11 Match n° 23420150 District 3 pouleA Journée 1 AS COUZAN 545699

### VALIDATION DES ENTENTES

Après vérification des licences par la CR le club 1er nommé en gras est gestionnaire de l'entente.

SAISON 2021 / 2022

## REGLEMENT

*District de la Loire*

*Tél : 04-77-92-28-79*



Categorie U15 **CHAMBEON MAGNEUX 546352** et LOIRE FOREZ FOOT BALL 560434 et CLEPPE PONCINS 515183  
Categorie feminines **AS CHATEUNEUF 533556** et ST JOSEPH 517776  
Categorie U18 **AS CHATEAUNEUF 533556** et FC GENILAC 539657

**Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel, devant la commission d'appel compétente dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 36.4 des règlements Sportifs du District de la Loire et de l'article 190 des RG de la FFF.**

La Présidente de séance  
Claudette JEANPIERRE

Le Secrétaire  
Serafino SIDONI